## Policy Brief

# Genre et justice transitionnelle au Burundi : entre rôles sexo-spécifiques, hiérarchies & dynamiques politiques

**Impunity Watch** est une ONG internationale hollandaise à but non lucratif cherchant à aider le traitement du passé dans des pays sortant d'un conflit violent. IW promeut une approche intégrée et participative de la justice transitionnelle et produit des conseils stratégiques fondés sur différentes recherches. Elle a par ailleurs pour mission d'assister les communautés affectées et les organisations locales à avoir une voix plus forte dans l'élaboration des politiques de justice transitionnelle.


## Récapitulatif

L'analyse présentée dans ce Policy Brief résulte des discussions conduites sous forme de focus groupes au cours du mois de Décembre 2017 dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Rural, Cibitoke, Makamba et Muyinga. Ces focus groupes ont été organisés à raison de deux focus groupes par province, réunissant dix personnes chacun, ce qui donne un échantillon total de 100 personnes. L'analyse part de l'hypothèse que l'intégration d'une perspective genre en matière de JT offre la possibilité de s'attaquer aux inégalités structurelles de genre préexistantes dans les pays qui sortent d'un conflit violent comme le Burundi. Néanmoins, les résultats de cette recherche montrent que des barrières réelles existent qui empêchent l'intégration d'une telle perspective au Burundi. Entre rôles sexo-spécifiques et perceptions stéréotypées, hiérarchies de genre, et dynamiques politiques, l'aspect genre en matière de JT trouve sa place difficilement, au Burundi. Ainsi, le Policy Brief propose des actions clés à prendre par différents acteurs pour une intégration d'une approche holistique transformatrice de genre dans la JT au Burundi.


## Table des matières


**Récapitulatif** ..... 1

**La JT : une fenêtre d'opportunité pour une justice de genre** ..... 2

**Perceptions sur les expériences sexo-spécifiques du conflit** ..... 2

**Genre et mécanismes de JT au Burundi** ..... 6

**Recommandations** ..... 8

## La JT : une fenêtre d'opportunité pour une justice de genre

La justice transitionnelle (JT) se veut contextuelle et assez large pour permettre de prendre en compte de nouvelles approches innovatrices et susceptibles de corriger, non seulement les conséquences des violations perpétrées pendant les conflits, mais également les relations sociales ayant permis initialement que lesdites violations se produisent. Ainsi, par exemple, les périodes de transition ont offert des possibilités de faire avancer une justice de genre[1], en particulier grâce à la mise en œuvre d'un programme de JT tenant compte de la spécificité genre. En s'attaquant aux causes profondes du conflit à travers une analyse sexo-spécifique nuancée de celui-ci, de ses conséquences et des règlements politiques négociés y afférent, l'approche genre[2] appliquée au contexte de transition politico-sécuritaire, constitue une fenêtre d'opportunité pour refondre les systèmes consacrant les inégalités de genre et propulser différentes réformes légales y relatives[3].

Les périodes de transition offrent des possibilités de faire avancer une justice de genre, en particulier grâce à la mise en œuvre d'un programme de JT tenant compte de la spécificité genre.

Néanmoins, la mise en application pratique de l'approche genre dans les processus de JT présente, de manière générale, certaines défaillances. D'une part, la ''spécificité genre'' est souvent confondue à tort, à la composante sociale ''femme''[4]. D'autre part, le postulat de base est que les femmes sont victimes du conflit et que les hommes en sont les acteurs principaux. De plus, la violence envers les femmes en période de conflit tend à être considérée comme synonyme de viol ou de violence sexuelle pendant que peu d'intérêt est prêté à l'univers des formes de violence envers les femmes dans la sphère privée. Ces tendances, combinés au fait que dans un processus de JT des dynamiques politico-identitaires assez raides ont tendance à dominer sur toutes les autres dimensions, peuvent s'avérer dangereux et être à l'origine d'une perpétuation (voire même d'un renforcement) des stéréotypes sexistes préexistants.

La présente analyse dresse l'état des lieux en matière de genre et de JT au Burundi sur base des perceptions des communautés recueillies, en Décembre 2017, à travers des focus groups tenus sur la question à travers les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza, Cibitoke, Makamba et Muyinga. En disséquant la nature des perceptions communautaires sur les expériences sexo-spécifiques du conflit et celles relatives à leur participation aux mécanismes de JT, l'analyse met en exergue les principales dynamiques susceptibles de perpétuer des approches ignorant les différences sexo-spécifiques ou définissant le rôle de genre de manière stéréotypée, ainsi que celles ne favorisant pas la participation des femmes ou traitant celles-ci indépendamment des relations entre les genres. L'analyse insiste sur la nécessité d'adopter, à toutes les étapes du processus de JT au Burundi, une approche transformatrice et holistique afin de garantir une justice équitable pour tous.

## Perceptions sur les expériences sexo-spécifiques du conflit

### a. Genre : sexo-spécificité ou femmes ?

L'intégration d'une analyse sexo-spécifique[5] à la JT trouve sa *raison d'être* dans des expériences et des ressentis différents du conflit entre hommes et femmes[6]. Pour mieux structurer les mécanismes de JT, il faut commencer par examiner les hypothèses de base sur lesquelles ces expériences reposent, notamment certains éléments tels que la nature des violations pour lesquelles les victimes demandent justice et réparation.

Les inégalités entre femmes et hommes préexistantes placent les femmes dans une position particulièrement vulnérable en cas de conflit. Cela signifie que les expériences du conflit vécues par les femmes sont fondamentalement différentes de celles des hommes, y compris par rapport à l'impact du

---

[1] Goetz (2007) définit la justice de genre comme étant : « *d'une part, la disparition des inégalités entre femmes et hommes qui entraînent la subordination des premières aux seconds et, d'autre part, la mise à disposition de ressources permettant de pallier ces inégalités. Cette vision de la justice de genre comme résultat et comme processus nous aide à distinguer à la fois l'objectif qu'on veut atteindre et la façon d'y arriver. En tant que résultat, la « justice de genre » implique l'accès à des ressources et leur contrôle, allié à leur agencéité, la capacité de faire des choix. En tant que processus, la justice de genre implique un autre élément essentiel, la reddition de comptes, c'est-à-dire la responsabilité et la redevabilité des institutions sociales qui sont justement chargées de promouvoir la justice.* » Goetz, Anne Marie (2007), « Justice de Genre, Citoyenneté et Droits: Concepts de base, Débats Fondamentaux et Nouvelles Pistes de Recherches » , dans Maitrayee Mukhopadhyay and Navsharan Singh (eds.): *Justice de Genre, Citoyenneté, and Développement*, Centre de recherches pour le développement international, 2009 disponible à https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/38423/IDL-38423.pdf.

[2] « *L'approche de genre vise l'égalité des droits et son application dans les faits eu-égard aux opportunités d'accès et de contrôle des ressources par les femmes et les hommes. Ceci inclut l'égalité entre les sexes dans le domaine de la participation décisionnelle et politique, ainsi que la valorisation et la reconnaissance sociale et économique des rôles et contributions des deux sexes dans les sphères privée et publique* ». Voir plus http://www.adequations.org/IMG/pdf/ReferentielFormationGenreDevelop.pdf.

[3] Au Burundi, les rôles traditionnels des hommes et des femmes ont changé depuis la dernière guerre civile et les femmes sont devenues plus actives politiquement et mieux protégées par la loi. Cependant, les pesanteurs culturelles continuent à façonner les relations entre les sexes et les concepts culturels profondément ancrés sur les rôles des hommes et des femmes sont toujours difficiles à défier dans Boddaert, Mathilde, *Gender-Sensitivity of the Truth, Justice, Reparation and Non-Repetition Processes in Burundi*, Perspectives Series: Research Report, *Impunity Watch* https://www.impunitywatch.org/docs/Gender_Burundi_Research_Report_English.pdf

[4] Sans doute à cause du fait de la vulnérabilité extrême des femmes au conflit du à leurs positions et à leurs rôles dans les sociétés traditionnelles.

[5] L'analyse sexo-spécifique est un examen critique de la manière dont les différences liées aux rôles, activités, besoins, opportunités et droits et avantages attribués à chaque sexe affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans une certaine situation ou certains contextes. Voir plus à http://www.endvawnow.org/fr/articles/306-assurer-des-interventions-respectueuses-de-la-sexospecificite.html.

[6] Voir plus dans MANIRAKIZA Messina Laurette et NIYONZIMA Christella, *« Masculinités et continuum de la violence contre les femmes dans les sociétés en transition : Etude de cas sur les processus de paix au Burundi »*, Impunity Watch, 2018 : « *Il n'est plus à prouver que les femmes et les hommes vivent des expériences nettement différentes dans les cas de tensions, de guerre et de reconstruction post-conflictuelle, ceci étant une répercussion directe du vécu et du contexte inégalitaire hommes/femmes préexistant au conflit. Ce vécu différent des hommes et des femmes transparait également au travers des initiatives de sortie de crise telle que les négociations de paix ainsi que les processus de JT où les femmes demeurent le plus souvent en marge de celles-ci ou restent cantonnées dans une position dérisoire.*»

conflit proprement dit. La nature des violences affectant les uns et les autres n'est généralement pas la même. Mais cela ne signifie pas qu'une analyse genre en matière de conflit et de JT se focalise uniquement sur les femmes. Une perspective sexo-spécifique implique aussi que l'on considère dans quelle mesure les hommes sont touchés par le conflit. Ainsi, le processus de JT partirait sur une analyse du conflit équilibrée.

Néanmoins, la plupart des analyses ou des lectures faites du conflit (tout comme les différents efforts visant à faire face à un leg de violations massives des droits de l'Homme) demeurent aveugles aux différences liées au genre. Quand la dimension genre et/ou différence sexo-spécifique n'est pas omise, elle est essentiellement réduit à l'aspect femme. Cette hypothèse de départ a été confirmée à travers les perceptions de la plupart de nos répondants au niveau communautaire. Bien qu'en abordant les expériences du conflit avec nos répondants, l'impact différencié dudit conflit sur les hommes et les femmes ne ressort pas d'emblée, nos répondants parlant de manière inconsciente dudit impact. Les éléments de réponses des communautés à la base convergent, en effet, sur le fait que le vécu des hommes et des femmes durant le conflit a été nettement différent, mais il est frappant de voir l'ampleur mis sur le vécu des femmes durant le conflit. La plupart des réactions spontanées, venant, tant des femmes que des hommes, à la question de savoir de quelle manière le conflit affectait les hommes et les femmes de façon différente, ont porté sur le vécu des femmes durant le conflit, et cela dans les différentes provinces d'intervention.

« Nous (femmes) restions cloitrés dans nos maisons dans la peur et le manque. Nos hommes étaient partis, nous laissant sans aucun soutien »
*(Focus Groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017)*

D'un point de vue communautaire, le conflit est généralement perçu et compris en termes d'impact tragique sur la vie des citoyens, et particulièrement sur les femmes qui semblent être marquées d'un sceau de statut victimaire permanent. En fait, il demeure assez difficile pour les communautés (sur un plan collectif ou sur un plan individuel en tant que citoyen) d'analyser le conflit au-delà de l'expérience victimaire. Mais, il n'en demeure pas moins que le conflit est la résultante « d'une confrontation de logique de puissances divergentes »[7], qui, sans l'apport physique et concrète des individus, ne pourrait se matérialiser[8]. De plus, le conflit est aussi « marqué par des actes de résistance et d'endurance pour faire face à la violence et aux difficultés de la vie quotidienne »[9], qui, malheureusement, demeurent invisibles et occultées par l'ampleur de la violence. La binarité ''femme synonyme de victime et homme synonyme de combattant'' semble être communément acceptée et relayée au niveau de la société traditionnelle burundaise. Et cela s'avère être à la base d'une lecture communautaire des expériences sexo-spécifiques ayant la tendance de dépeindre le conflit en termes d'expériences victimaires, ou les femmes sont ''les plus affectées ''[10], occultant ainsi le vécu des hommes qu'ils aient été victimes, bourreaux, résistants, ou spectateurs[11].

« Les femmes ont beaucoup souffert. Plus que les hommes d'ailleurs. Elles étaient la cible idéale de différentes formes de violences sexuelles »
*(Focus Groupes, Cibitoke, Décembre 2017)*

Ceci traduit fortement la lecture que font les communautés des questions de paix et de conflit. Cette lecture, ne se dissociant pas du sens commun de la société burundaise en général, demeure en fait, empreinte, de manière inconsciente, d'un sexisme très subtil mais aussi et surtout de co-constructivisme et de co-perpétuation d'un patriarcat hégémonique ; comme si le seul fait d'évoquer le statut victimaire général lié au conflit renvoyait directement à la catégorie *femme*[12]. La compréhension des communautés réduit les expériences sexo-spécifiques du conflit au vécu des femmes, et les femmes sont traités indépendamment des relations de genre. De plus, les expériences des femmes sont envisagées et décrites de manière stéréotypée par les communautés

« Dans les situations de conflit, les femmes initialement vulnérables, sont acculées. La gestion du ménage et des enfants en l'absence de son mari est un lourd fardeau »
*(Focus Groupes, Makamba, Décembre 2017)*

## b. Genre et conflit : Entre Victimisme et Héroïsme ?

La compréhension stéréotypée à laquelle nous faisons allusion dans la section précédente a été fortement ressentie au cours de nos recherches sur terrain. Les perceptions communautaires dressent un tableau du vécu communautaire en période de conflit où les femmes sont dépeintes en tant que victimes passives, recluses, abandonnées à elles-mêmes et ne pouvant survivre en l'absence de leurs maris. Les hommes, à contrario, apparaissent comme des personnages actifs, des héros ayant péri sur le champ de bataille ou ayant bravement survécu aux pires formes de violences physiques auxquelles ils ont été exposées durant le conflit. Selon cette compréhension, les hommes faisaient la guerre et les femmes la subissaient, tel que sous-entendu à travers les rares interventions ayant fait référence au vécu spécifique des hommes durant le conflit :

« Il n'y a rien de pire que l'exil. Nous (femmes) avons tellement souffert dans les camps de réfugiés au Congo. La plupart de ceux qui fuyaient étaient les femmes et les enfants »
*(Focus Groupes, Bubanza, Décembre 2017)*

[7] Tristan Routier, « De nouvelles dynamiques pour pratiquer la paix : étude transversale des fiches d'expérience d'Irénées », *Irénées*, 2008, disponible à http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-838_fr.html.
[8] Le conflit implique aussi des acteurs actifs et la communauté constitue une pépinière idéale de recrues potentiels.
[9] Pijnenburg, Annick, »Transforming Conflict-Affected Countries: A Gender-Sensitive Approach – Background Pape », Impunity Watch, (2013).
[10] A travers tous les focus groups menés dans toutes les cinq provinces couvertes par la recherche, les communautés convergent sur le fait que les femmes ont été les plus affectées par le conflit.
[11] Le terme généralement utilisé est celui de « bystander », en anglais, pour désigner une personne qui voit ce qui se passe, indépendamment de sa réaction à ce qu'il observe. Les simples spectateurs et témoins passifs sont souvent confrontés à l'accusation d'être moralement, même si c'est indirectement, coupable.
[12] Au Burundi, le processus d'éducation informel et la socialisation au niveau des communautés demeurent fortement empreints de pesanteurs culturelles selon lesquels l'homme jouit d'un traitement spécial avec une grande permissivité et responsabilisation contrairement à la femme qui demeure limitée et contrôlée dans ses mouvements et initiatives. Ces pesanteurs se transmettant de manière tant consciente qu'inconsciente, défavorisent la femme, et véhiculent des stéréotypes sexistes (des analyses simplistes) qui, en période de conflit, tendent à réduire les uns à un éternel statut de victime en période de conflit tout en dépeignant l'homme comme un héros de guerre. Hommes et femmes étant tous, en grande partie élevée dans cette optique, il n'est pas rare d'observer une co-perpétuation de cette forme de patriarcat hégémonique par les femmes, à travers l'éducation familiale que celles-ci inculquent à leurs enfants.

***« Nous (hommes) étions enrôlés de force. Nous n'avions d'autre choix que celui de partir pour le champ de bataille, laissant les nôtres derrière nous »[13]***

***« Nous (hommes) devions faire la ronde. Notre force physique faisaient de nous des recrus idéals, et cela n'était pas sans impact sur la vie de nos femmes »[14]***

***« Tirailleurs, porteurs de munitions, espions, nous étions bons à tout faire et nous devions affronter l'ennemi sur le champ de bataille »[15]***

***« Les hommes sont destinés au champ de bataille et souvent, au péril de leurs vies. Un soir d'Avril 1972, mon père est parti pour faire la ronde. Il n'est plus jamais revenu »[16]***

***« En 1972, beaucoup d'hommes ont été victimes de disparitions forcées laissant derrière eux des femmes vulnérables et acculées, devant prendre en charge seules, leurs familles »[17]***

« Tirailleurs, porteurs de munitions, espions, nous étions bons à tout faire et nous devions affronter l'ennemi sur le champ de bataille »
*(Focus Groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017)*

Comme dans beaucoup d'autres contextes, la notion de « genre » et son usage impliquent souvent que les femmes (et les filles) sont en majeure partie, « des victimes », tandis que les hommes sont décrits comme des « acteurs ». Une identité d'acteur qui, pour les hommes, même lorsque acquis par coercition à travers un enrôlement forcé, demeure empreint d'une connotation héroïque, tel qu'illustré par les citations ci-dessus. Nous ne réfutons pas l'idée qu'en matière de JT et dans le processus de réconciliation il est crucial de reconnaitre que le conflit armé peut favoriser une « identité de guerrier » tout en portant atteinte, en même temps, à la perception que l'homme a de lui en tant que personne subvenant aux besoins d'une famille et protégeant celle-ci[18]. Nous ne voulons pas non plus prétendre à travers la présente analyse, que les femmes n'ont pas de besoins spéciaux durant le conflit ou ne sont pas affectées démesurément par celui-ci. Il est bien reconnu qu'en période de conflits armés, la situation des femmes (et des enfants) est particulièrement délicate. Néanmoins, le danger d'une perception dichotomisée sur les rôles des uns et des autres durant le conflit est que cette vue restrictive perpétue l'idée d'une masculinité stoïque et hégémonique, et d'une féminité frêle et fragile. En effet, le problème est double :

- D'une part, une telle dichotomie encourage et perpétue de manière subtile et inconsciente l'idée d'une masculinité dominante et radicale, glorifiant le champ de bataille comme un espace d'accomplissement du moi masculin et non un lieu de deshumanisation[19] ; les hommes n'ayant pas le droit d'être des hommes ordinaires, pouvant présenter forces, faiblesses, doutes et lâchetés, et ne se comptant pas au nombre de victimes. C'est à travers pareilles perceptions et attitudes que prennent forme les masculinités violentes constituant le tremplin idéal à une mobilisation populaire aux allures de militarisation, pouvant servir d'instrumentalisation politique au moment opportun. Il faut aussi noter que dans le processus de guérison, les hommes ont autant besoin que les femmes de faire face aux expériences traumatisantes qu'ils ont traversées. Ignorer le fait qu'ils aient pu souffrir et qu'ils aient des émotions blessées enfouies peut être à la base d'une résurgence de violence, à un moment donné. La frustration et la colère, avec une pareille approche, peuvent engendrer, mais aussi constituer, une menace sérieuse pour un processus de réconciliation[20].

- D'autre part, ladite dichotomie occulte les expériences de bravoure, de résilience des femmes durant le conflit, et tend à marginaliser le vécu des femmes combattantes[21]. Le focus sur la fragilité et la vulnérabilité contribuent grandement à la perpétuation d'une idée de féminité passive et faible.

Pourtant, les femmes burundaises ont joué, au cours des différentes crises meurtrières qu'a connues ce pays, un rôle important en tant qu'agents de la paix, grâce à leur capacité à engager des processus de médiation et de réconciliation, à réunir les parties en conflit et à renouer un dialogue pacifique entre les divers intervenants. Dans Bujumbura Rural par exemple, les femmes ont fait preuve, durant la guerre civile, d'une bravoure extraordinaire :

***« Nous avons tenu tête aux militaires et autres administratifs qui nous malmenaient, nous accusant d'être de mèche avec les rebelles »[22]***

---

[13] Focus groupes, Cibitoke, Décembre 2017.
[14] Focus groupes, Bubanza, Décembre 2017.
[15] Focus groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017.
[16] Focus groupes, Cibitoke, Décembre 2017.
[17] Focus groupes, Makamba, Décembre 2017.
[18] Voir plus à Bloomfield, David et al, « La Réconciliation après un Conflit Violent: un manuel », *International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance)*, 2004, disponible à https://www.idea.int
[19] Voir plus à Capdevila, Luc, « Le mythe du guerrier et la construction sociale d'un "éternel masculin" après la guerre », *Revue Française de Psychanalyse, n° 2, 1998*.
[20] Voir plus à Bloomfield, David et al, op.cit., 2004, disponible à https://www.idea.int/sites/default/files/publications/chapters/reconciliation-after-violent-conflict/la-reconciliation-apres-un-conflit-violent-resume.pdf.
[21] Le vécu des femmes combattantes s'accompagne d'une certaine stigmatisation au niveau communautaire.
[22] Focus Groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017.

***« Nous en avons bien sauvés des vies, vous savez. Et par moment, nous leur montrions aussi ce que nous valions. Nous ne réussissions pas à tous les coups mais je me souviens particulièrement d'un épisode ou l'administrateur a dû fuir sous nos coups »[23]***

Les expériences du conflit des uns et des autres vont bien au-delà des clichés habituels victimes-acteurs. Le vécu des femmes ne se limite pas à leurs expériences en tant que victimes, mais il inclut des exemples de résistance et de résilience. Il en est de même pour les hommes qui, au-delà de leur implication physique dans le conflit en tant que combattant (dans tous les sens du mot), connaissent et vivent d'autres expériences et émotions traumatisantes, ainsi que des remises en question identitaires. Lorsqu' ils restent non-traités, ces traumatismes peuvent être à la base d'une répétition des conflits. Ils peuvent également renforcer des schémas sexistes lorsqu'ils sont occultés.

La notion de "genre" ne devrait pas être comprise et relayée de manière aussi restrictive. Elle devrait plutôt nous permettre de comprendre que les hommes et les femmes fonctionnent dans une variété de rôles stéréotypés et d'étudier de quelle manière les modifications de ces rôles affectent les relations de genre.

La notion "genre" ne devrait pas être comprise et relayée de manière aussi restrictive. Elle devrait plutôt nous permettre de comprendre que les hommes et les femmes fonctionnent dans une variété de rôles stéréotypés et d'étudier de quelle manière les modifications de ces rôles affectent les relations de genre.

### c. Des expériences réduites au vécu de la sphère publique et une dangereuse hiérarchisation des violences faites aux femmes

Quel que soit le type de conflit ou la localisation géographique de celui-ci, le concept qui veut que les hommes aillent à la guerre, au " front ", et que les femmes restent en sécurité à la maison avec les enfants et les vieillards ne reflète pas, ou ne reflète plus, la réalité de la guerre[24]. En fait, depuis la fin de la guerre des tranchées[25] qui impliquait un champ spécifique et délimité de bataille, la distinction entre zones " de conflit " et " sécurisées ", où le foyer et le lieu de travail étaient considérés comme sûrs n'est plus vraiment possible, bien qu'étant un mythe qui perdure et que les féministes analysent et dénoncent depuis longtemps. L'adoption de la résolution 1325 a marqué, en 2000, la reconnaissance formelle par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la nature changeante des conflits à travers lesquels les civils, et en particulier les femmes, sont de plus en plus ciblés, ainsi que l'exclusion continuelle des femmes dans les processus de paix et de règlements politiques. Selon Amani (2002), « Dans les zones de conflit, la guerre touche les femmes (tout comme les hommes) au beau milieu de leurs travaux agraires ou professionnels. Elle s'attaque à leurs foyers — les enlevant, les déportant et/ou les assassinant avec leurs enfants »[26]. Et pourtant, le focus mis sur les seules expériences des femmes relevant de la sphère publique, en parlant du conflit et la catégorisation des types de violations des droits de l'Homme selon la sphère dans laquelle ils se commettent, en disent long sur la dichotomisation des espaces violents et/ou sécurisées en période de conflit. Cette dichotomisation s'accompagne souvent d'une hiérarchisation des violences selon que les conséquences de celles-ci sont assez visibles au niveau de la sphère publique ou pas.

Il est important de noter que la violence sexuelle et le déplacement, au-delà d'être seulement des conséquences du conflit, sont des stratégies de guerre délibérées, avec des conséquences assez visibles au niveau de la sphère publique. Néanmoins, comme ils sont plus visibles que les autres formes de VSBG au niveau de la sphère publique, la tendance est de catégoriser les différentes violences affectant les femmes durant le conflit en mettant à la tête de celles-ci la violence sexuelle et le déplacement forcé ; et cela au détriment d'autres formes de violences. Les femmes connaissent durant le conflit d'autres expériences difficiles moins visibles au niveau de la sphère publique mais fortement ressentis au niveau de la sphère privée tel que : le veuvage ; l'aggravation de la violence domestique ; la prostitution forcée et le travail sexuel ; la recrudescence des trafics pour les réseaux d'esclavage sexuel ou trafic humain ; les grossesses forcées ; l'exacerbation de la violence socio-économique. Il est intéressant de voir comment dans les différentes discussions de groupe avec nos répondants, ces autres formes de violence sont évoquées de manière assez timide comme si en parlant de femmes, le mot conflit faisait référence à la violence sexuelle ou aux expériences vécues dans les différents camps de réfugiés ou de déplacés.

Cette perception correspond à un argument longtemps soutenu par les spécialistes des droits de l'Homme féministes sur la dichotomie entre la primauté accordée aux droits civils et politiques, qui sont perçus comme opérant principalement dans la sphère publique de l'État, et les droits économiques, qui sont considérés comme relevant de la sphère privée. Cette compréhension obscurcit et minimise certaines des violations affectant démesurément les femmes en période de conflit.

[23] Idem.
[24] El Jack, Amani, *Gender and Armed Conflict: Overview Report* (2003), Brighton, UK: Bridge (Institute of Development Studies), University of Sussex, pp. 1-48.
[25] Pour la définition, voir http://junior.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-tranchees/.
[26] El Jack, Amani (2002) « Gender Perspectives on the Management of Small Arms and Light Weapons. », dans V. Farr and K. Gebre-Wold (eds.) *Gender Perspectives on Small Arms and Light Weapons: Regional and International Concerns*, Bonn, Germany: Bonn International Center for Conversion, pp. 51-57.

# Genre et mécanismes de JT au Burundi

## a. Perceptions liées à la perspective genre

L'aspect sexo-spécifique est une dimension indispensable d'un processus de JT aux niveaux officiels et institutionnels. L'expérience démontre que très souvent les femmes (et souvent aussi d'autres groupes politiquement marginalisés) ont un accès limité aux processus de négociation de paix et peu, voire aucune, de représentation au gouvernement et dans d'autres organes décisionnels[27]. Ce manque d'implication dans les processus politiques réduit sérieusement leurs possibilités de faire entendre leurs préoccupations et leurs intérêts, et de garantir que ceux-ci soient reconnus comme des préoccupations politiques cruciales ; ce qui peut, de nouveau, entraîner une certaine aliénation de la nation et de l'Etat. Lorsque les institutions tentent de corriger ce manque d'implication, cela est fait à travers des interventions qui ne font qu'ajouter des femmes aux processus existants et aux organes de JT tels que la CVR, mais sans toutefois concevoir les approches globales de travail de manière à résoudre intentionnellement et stratégiquement les inégalités structurelles sous-jacentes qui empêchent les femmes de participer à ces processus et d'en bénéficier.

« Les femmes devaient restés à la maison pendant que nous étions aux champs de bataille. Souvent les rebelles attaquaient en notre absence et les violaient »
*(Focus Groupes, Cibitoke, Décembre 2017)*

Le cadre légal de la CVR au Burundi inclut entre autres :

- La loi n°1/ 18 du 15 Mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ; et
- La loi n°1/ 04 du 27 Juin 2016 portant protection des victimes, témoins, et d'autres personnes en situation de risque.

La loi du 15 mai 2014 prévoit d'enquêter et d'établir la vérité sur « les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire »[28]. La loi précise que les enquêtes visent, entre autres objectifs, à « élucider les violations des droits politiques, civils, économiques et sociaux majeurs ». Cette définition est large et peut potentiellement inclure la corruption, le conflit foncier, les violences sexuelles et celles basées sur le genre, ainsi que les inégalités sociales structurelles comprenant les discriminations. C'est à partir de ce dernier aspect relatif aux inégalités genre structurelles que nous tentons de construire notre réflexion sur le genre et la JT au Burundi. Celle-ci n'est pas un audit genre du cadre légal et institutionnel de la CVR. Il s'agit plutôt d'une analyse des perceptions communautaires sur leur participation aux mécanismes de JT, vu sous un angle sexo-spécifique.

« Les soldats nous obligeaient à nous déplacer vers les camps de cantonnement. Nous y mourrions de faim, de soif et de dysenterie, alors que sur nos collines, nos champs cultivés auparavant, étaient prêts pour la récolte. C'était inhumain »
*(Focus Groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017)*

De prime abord, on peut facilement déduire, sur base de la lecture et de l'analyse communautaire du conflit qui s'avère extrêmement stéréotypée (tel que le montre la section précédente), qu'intégrer une perspective genre en matière de JT dans un pays comme le Burundi, n'est pas chose facile. Cette vision stéréotypée semble fortement influencer les perceptions liées à la perspective genre en matière de traitement du passé comme cela est transparu dans les différentes discussions menées au niveau communautaire dans les différentes provinces d'intervention :

- Il y a d'une part, **peu d'intérêt à discuter et à traiter des questions de genre au niveau communautaire sur fond d'incompréhension**. Ce manque d'intérêt se justifie par le fait que l'importance d'aborder les différences entre les besoins et les expériences des hommes et des femmes avant, durant et après le conflit, ne semble pas être comprise, ni par les communautés, ni par les différents acteurs supposés accompagner lesdites communautés.
- D'autre part, **le focus mis, par les différents acteurs concernés[29] sur la seule question des violences sexuelles faites aux femmes durant le conflit** occulte les autres aspects sexo-spécifiques du processus de JT et laisse une marge de manœuvre assez limitée pour aborder des questions de genre pouvant conduire à la remise en cause des inégalités structurelles liées au genre. Les communautés, ainsi que leurs leaders, n'abordent pas d'emblée, les autres formes d'inégalités et de VBSG. Les rôles sexo-spécifiques dans la société burundaise relèvent d'une culture patriarcale forte et dans le passé, le rôle des femmes était très restreint, tant au niveau de la sphère privée que de la sphère publique dans les institutions. Ce qui explique les réticences à s'engager publiquement sur les questions de genre et les droits des femmes au Burundi.

[27] Voir plus dans MANIRAKIZA Messina Laurette et NIYONZIMA Christella, « Masculinités et continuum de la violence contre les femmes dans les sociétés en transition : Etude de cas sur les processus de paix au Burundi », Impunity Watch, 2018.
[28] Le terme grave *« implique toutefois qu'une priorité soit donnée à certaines violations considérées comme étant d'une importance particulière. La liberté d'interprétation reste à la discrétion des commissaires qui peuvent également décider, par exemple, que le phénomène des violences sexuelles est majeur et grave au regard du nombre de victimes qu'il provoque et de l'étendue des souffrances et séquelles qu'il engendre »* (Matignon Emilie et NIMUBONA Julien, *Recherche sur les standards internationaux des droits de la personne humaine dans les mécanismes de justice de transition au Burundi*, Avocats Sans Frontières, Décembre 2014).
[29] Que ce soit du côté des acteurs de la société civile accompagnant les communautés, les structures étatiques et les communautés elles-mêmes, l'aspect genre en matière de conflit est synonyme de violence sexuelle.

## b. Participation à la CVR

Le problème de la participation des communautés aux mécanismes de JT existants, telle que la CVR[30] ,est multi-facette, vu sous un angle sexo-spécifique. Les pesanteurs culturelles demeurent un aspect clé entravant la participation équilibrée hommes-femmes à la JT. Mais il faut noter que d'autres difficultés d'ordre socio-politique affectant autant les hommes que les femmes, occultent la question de l'intégration genre au niveau communautaire.

***Des pesanteurs culturels :*** Il transparait clairement de nos discussions de groupe, dans les différentes provinces d'intervention, que la culture demeure une entrave à la participation dans le processus de JT au Burundi. La participation publique étant, au niveau communautaire, liée culturellement et socialement à la masculinité, et les femmes n'étant perçues que comme des victimes, il est toujours très difficile pour celles-ci de pouvoir s'exprimer publiquement, sur des thématiques aussi sensibles que celles de la JT. Les femmes, bien qu'étant les plus nombreuses au niveau des mouvements associatifs de la société civile, s'expriment très timidement sur les questions relatives au traitement du passé, les mêmes pesanteurs culturelles perpétuant une masculinité expressive et une féminité silencieuse et discrète, où la prise de parole en publique étant généralement attribuée aux hommes. Les menaces, le sentiment de honte et la peur d'être stigmatisées ou considérées comme marginales semblent aussi être à la base de ces réticences à participer activement aux mécanismes locaux visant le traitement du passé.

La culture burundaise demeure une entrave à la participation dans le processus de JT au Burundi

***Du manque d'information sur le fonctionnement de la CVR :*** Les communautés à la base détiennent très peu d'informations sur la CVR. Cela transparait dans toutes les provinces où cette recherche a été effectuée, même dans celles où la CVR a déjà mené le recueil des dépositions à travers la phase de déposition), comme en province Makamba. Lorsqu'elle n'est pas confondue à la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), et elle l'est avec la Commission Nationale Terres et Autres Biens (CNTB). Les communautés manquent en général d'informations sur le processus de JT et sur la CVR et sont désorientées quant à leur rôle dans ledit processus. Mais les femmes le sont plus que les hommes dans les différentes provinces, à l'exception de la province de Makamba[31]. Cela est révélateur du déséquilibre Hommes-Femmes en termes de ressources nécessaires pour pouvoir participer à la vie politique et citoyenne du pays. 20 à 30% de nos répondants, tous des hommes, étaient au courant de l'existence de cette commission.

Les femmes apparaissent être les moins informées sur la CVR et ceci est révélateur du déséquilibre hommes-femmes en termes de ressources nécessaires pour pouvoir participer à la vie politique et citoyenne du pays

***De l'absence de toute forme d'appropriation du processus de JT au niveau communautaire :*** L'aspect genre en matière de JT est fortement occulté par le fait que dans le contexte actuel, des dynamiques politico-identitaires assez raides ont tendance à dominer sur toutes les autres dimensions en matière de JT. La majorité de nos répondants disent n'être pas convaincus de la faisabilité du processus de JT actuel et avancent pour argument : la culture d'impunité ; le contexte politico-sécuritaire et la réduction de l'espace démocratique y relatif ; ainsi que la politisation du processus et la non-inclusivité de celui-ci.

***« Vous nous parlez d'un idéal de justice qui nous semble inaccessible. A moins que la commission dont vous nous parlez comprenne des personnes étrangères neutres. Il n'y a aucun espoir. Corruption et esprit partisan auront toujours le dessus »[32]***

***« Comment voulez-vous que nous parlions d'un passé douloureux impliquant des identités politico-ethniques dans un pays où l'on ne peut s'exprimer librement sans s'attirer les foudres des partisans du parti au pouvoir ? »[33]***

***« C'est un processus non inclusif, mettant en avant une mémoire sélective comme si une seule partie de la population n'avait pas souffert. C'est tellement injuste »[34]***

Il y a un profond malaise et une absence d'appropriation du processus au niveau communautaire et les communautés rencontrées sont sceptiques face aux mécanismes de JT déjà mis en place dans le pays. Ces communautés avancent pour raisons une série d'obstacles importants liés au contexte politico-sécuritaire, économique, culturel, et institutionnel, ainsi que l'impunité généralisée. Le genre, étant, même en temps normal banalisé, sa prise en compte dans un contexte socio-politique aussi volatile, devient encore moins important face aux questions traditionnelles politico-identitaires.

Ces obstacles à la participation des femmes à la CVR sont aggravés par l'absence de mesures spécifiques pour faciliter une telle participation, comme des cellules spécifiques au sein de la CVR et des protocoles

[30] *L'implication effective des victimes peut garantir la découverte de la vérité et l'aboutissement d'une politique mémorielle. Malheureusement, au Burundi, des termes tels que la vérité, la garantie de non-répétition, le mandat d'une CVR, les différentes phases de la commission, la loi sur la protection des victimes, les concepts de JT, le pardon ou la réconciliation, ou autres, ne valent presque rien tant que les victimes n'en saisissent pas le sens et l'intérêt* (Impunity Watch, *La participation des victimes burundaises à la CVR*, Octobre 2017).
[31] La CVR venait juste de terminer la phase de collecte des dépositions lorsque nous avons effectué la descente.
[32] Focus groupes, Makamba, Décembre 2017
[33] Focus groupes, Cibitoke, Décembre 2017.
[34] Focus groupes, Bujumbura Rural, Décembre 2017.

rigoureuses qui assurent leur protection. Cette absence risque de reproduire les mêmes déséquilibres en termes de participation entre hommes et femmes dans la société. Sans doute en raison de leur sentiment de désespoir, un bon nombre de femmes ne pensent pas que la CVR tiendra compte de leurs expériences de violences.

## Recommandations

« On n'a même pas su que cette commission allait recueillir les dépositions dans notre province. Mais ce n'est que normal, vu le fait que les agents sont tous ressortissants du parti au pouvoir. L'administration locale voulaient avoir main mise sur l'activité et n'a pas relayé l'information »
*(Focus Groupes, Makamba, Décembre 2017)*

L'intégration d'une perspective genre en matière de JT offre la possibilité de s'attaquer aux inégalités structurelles de genre. En remédiant aux conséquences sexo-spécifiques du conflit et en s'attaquant, au-delà des dites conséquences, aux contextes discriminatoires ayant favorisé et perpétué les dites inégalités, la dimension genre en matière de JT **permettrait de faire des transitions politico-conflictuelles des occasions de promouvoir des sociétés plus égalitaires**.

Néanmoins, **l'intégration d'une telle perspective au Burundi, semble se heurter à des barrières de différents ordres, comme le démontre la** brève analyse des barrières qui empêchent l'intégration d'une perspective genre dans la JT au Burundi. Ces barrières sont, entre autres : un manque d'information sur la CVR au niveau communautaire, des obstacles profonds à la participation des femmes à la CVR, etc.

Entre rôles sexo-spécifiques et perceptions stéréotypées, hiérarchies de genre en matière de participation publique et citoyenne, ainsi que dynamiques politiques, **l'aspect genre en matière de JT ne trouve pas sa place facilement, au Burundi**.

La transversalité de la perspective genre ne devrait pas empêcher, ou rivaliser avec d'autres questions jugées « prioritaires ». La mise en œuvre d'**une approche sensible au genre doit être multidimensionnelle et cibler en même temps le niveau communautaire tout comme le niveau institutionnel**.

### Actions clés à prendre par la CVR :

I. Veiller à ce que les communautés (les hommes au même titre que les femmes) soient assez **informées et outillées pour qu'ils puissent faire un choix informé quant à leur participation** à la CVR.

II. **Mettre en place une campagne de sensibilisation sur les normes de genre et les interrelations entre masculinités et féminités**, et l'importance de la prise en compte desdites dynamiques de genre dans le processus de JT.

III. **Développer des approches** ayant le potentiel de résoudre de manière spécifique et stratégique les inégalités structurelles sous-jacentes qui empêchent les femmes de participer à ces processus et d'en bénéficier **et allant au-delà de l'inclusion numérique des femmes dans les organes de la commission et autres démembrements y relatifs**.

IV. **Mettre en place des procédures et des mesures rigoureuses qui favorisent la participation des femmes** et assurent leur protection, conformément aux articles de la loi no. 1/18 du 15 mai 2014, la loi no. 1/04 du 27 juin 2016 (protection des victimes et témoins), et la loi no. 1/13 du 22 septembre 2016 (VSBG).

V. **Veiller à l'intégration d'une approche genre multidimensionnelle** pouvant engendrer des changements sociaux à plus long terme.

### Actions clés à prendre par des OSC, ONGI, NU, et des bailleurs :

I. **Mettre en place des initiatives au niveau communautaire** (par exemple des dialogues intergénérationnels et intercommunautaires) qui visent à discuter des violences du passé et du vécu historique, vu sous un angle sexo-spécifique, dans un espace sécurisé.

II. **Soutenir financièrement et techniquement les projets et programmes de sensibilisation pour permettre une meilleure appropriation communautaire du processus de JT** et une meilleure compréhension par les communautés des besoins sexo-spécifiques en matière de JT.

III. **Appuyer techniquement et financièrement les associations de femmes et les OSC spécialisées dans l'accompagnement des femmes et des filles** pour qu'à leur tour, elles soient capables d'accompagner les femmes et filles victimes à faire un choix informé quant à leur participation à la CVR et à tout le processus de JT, tout en veillant à ce qu'ils disposent suffisamment de ressources pour fournir une assistance à long terme.

IV. **Soutenir la formation des thérapeutes spécialisés pouvant accompagner les victimes afin de les aider à revivre de manière sereine le récit douloureux des événements passés**, et financer des programmes d'assistance psycho-sociale.

## Actions clés à prendre par le gouvernement :

I. **Garantir un cadre sécuritaire, politique et sociocommunautaire propice** à la faisabilité du processus neutre et inclusif de JT.

II. S'impliquer pour restaurer une relation de confiance entre les communautés, l'administration ainsi que les différents autres acteurs de la chaîne de justice, au niveau communautaire, et **mettre fin à toutes les pratiques relevant d'une culture d'impunité**.

**********

Impunity Watch (IW) est une ONG internationale hollandaise à but non lucratif cherchant à aider le traitement du passé dans des pays sortant d'un conflit violent. IW promeut une approche intégrée et participative de la justice transitionnelle et produit des conseils stratégiques fondés sur différentes recherches. Elle a par ailleurs pour mission d'assister les communautés affectées et les organisations locales à avoir une voix plus forte dans l'élaboration des politiques de justice transitionnelle. Le programme *Combattre les Violences Envers les Femmes Au-delà des Frontières: Burundi, Guatemala et Libéria* est mis en œuvre par un consortium composé d'Oxfam Ibis et Impunity Watch. Il vise à promouvoir une vie libre de violences et une citoyenneté active des femmes, adolescentes et filles. A travers une émancipation des femmes comme agentes de changement, en favorisant la sensibilité à l'égalité des genres et aux droits des femmes, tout en renforçant la prévention et la réponse aux violences envers les femmes par les autorités publiques et les instances régionales et internationales, il cherche à changer les relations de pouvoir inégales sur base du genre à travers une approche transformatrice. Le programme est financé par le fond « Funding Leadership and Opportunities for Women » (FLOW) créé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Contactez-nous :


## Impunity Watch - Burundi

Impunity Watch – Burundi
Rue du Coton n°6, Gatoke
Bujumbura, Burundi
+257.22.275.923 / 24
iw-burundi@impunitywatch.org

www.impunitywatch.org


© Impunity Watch 2018

impunity watch

OXFAM IBIS

Ministère néerlandais des Affaires étrangères